Etats-Unis : recours contre les injections létales

Partage international nº 231 – Novembre 2007

Les militants pour l'abolition de la peine de mort aux Etats-Unis espèrent une suspension des exécutions, alors que la Cour suprême examine la question des injections létales.

En septembre 2007, la Cour suprême avait accordé un sursis à Carlton Turner Jr, qui devait être mis à mort par injection létale. Les avocats de C. Turner avaient fondé leur appel sur la nature des injections létales qu'ils avaient assimilées à des *« camisoles chimiques ».*

Quelques heures auparavant, en Alabama, un détenu s'était vu accordé un sursis de 45 jours par le gouverneur de l'Etat, soulevant l'espoir que les Etats-Unis sursoient aux exécutions en attendant que la Cour suprême ait statué.

La Cour doit se réunir en janvier 2008 pour décider si les injections létales, représentent *« une punition cruelle et inhabituelle »* et donc illégale. Cette question a été mise en avant par deux condamnés du couloir de la mort au Kentucky, Ralph Baze et Thomas Clyde Bowling Jr, qui ont argumenté qu'ils souffriraient atrocement dans les moments précédant la mort, mais qu'ils ne pourraient le crier à cause des effets paralysants de l'une des drogues.Ces derniers mois, 11 Etats ont suspendu les exécutions en raison des inquiétudes sur la cruauté des injections létales. Un certain nombre d'exécutions ont aussi eu des ratés.

Il existe actuellement une tendance mondiale vers l'abolition de la peine de mort. En septembre 2007, le Gabon a été le dernier pays à abolir cette pratique, suivant le Rwanda en juillet 2007.

Etats-Unis
Sources : The Guardian, G.-B.
Thématiques : politique
Rubrique : Tendances